

La société de sauvetage du lac Léman

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **63 (1954)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683658>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

zaine de soldats. Une enquête policière rapide ne donne évidemment rien. Pour identifier les assaillants, il faudrait de longs interrogatoires et probablement la torture, car il s'agit de faire parler des patriotes conscients de servir une cause sacrée. Or d'autres colonnes arrivent et il n'est pas question de conduire des enquêtes pendant des semaines. Le commandant de la division va simplement considérer que, dans ces deux villages, il y a «de l'ennemi». Il dispose de quelques avions: il fait raser à la bombe l'un des villages, plusieurs centaines de personnes sont tuées. En ce qui regarde l'autre, il ordonne, à titre de représaille et d'avertissement, l'exécution de vingt-cinq personnes.

»Devant ces deux séries d'homicides, quelle va être l'attitude de la justice? Nous n'avons pas lieu de faire des hypothèses: la jurisprudence est parfaitement nette. Les pilotes qui ont anéanti le premier village et leurs officiers ne feront l'objet d'aucune poursuite. Par contre, les soldats, membres du peloton d'exécution, les officiers qui auront participé à l'exécution par représailles des vingt-cinq habitants du deuxième village seront condamnés pour homicide.»

Un tel jugement n'est pas imaginaire, M. Boissier cite le cas précis auquel il se réfère et qui date de quelques ans à peine. Ne nous laisse-t-il pas imaginer dès lors la pente sur laquelle, par la force même des choses, au cas d'une guerre future, l'on risque d'aller tout droit?

Est-ce donc sur des propos si pessimistes qu'il convient d'achever un article consacré au 90^e anniversaire de cette victoire quand même de l'esprit d'humanité et de secours que constitue le monument actuel des Conventions de Genève? Je ne le crois pas plus que M. Siordet. Comme lui, je pense que le «Nil est desperandum» doit demeurer au cœur de chacun. Et qu'il n'est pas permis de désespérer, entre autres, parce que précisément l'esprit d'entraide et de secours de la Croix-Rouge demeure et s'affirme sans cesse plus et mieux dans le monde contemporain et quelque angoisse que nous apporté le spectacle de ce monde.

Quand l'été nous appelle sur nos lacs...

La Société de sauvetage du lac Léman

Pendant que les sociétés de sauvetage de nos autres lacs romands sont affiliées à la Société suisse de sauvetage (S. S. S.), celles du lac Léman, par qui nous commencerons cette brève étude de l'organisation du sauvetage en Suisse, sont fédérées en une association distincte, et internationale comme le sont les eaux et les rives lémaniques, la Société de sauvetage du lac Léman, qui groupe des sections vaudoises, genevoises, valaisannes et françaises.

La société a pour but *«de réunir, dans un esprit de confraternité et de prévoyance, les sauveteurs et les navigateurs du lac Léman et de créer une série de postes de sauvetage en vue de porter un rapide secours aux personnes et embarcations en péril»* (article 1 des statuts). Pratiquement, la Société de sauvetage du lac Léman est une fédération de sociétés locales assurant chacune, au moyen du matériel et du personnel qualifié nécessaires, la surveillance d'un poste de sauvetage, réunies par des statuts et règlements communs et ayant à leur tête un comité central. Fidèle à l'esprit qui l'anima dès ses débuts, la société est en même temps une société de secours mutuels en cas de maladie et peut faire bénéficier ainsi ses membres, en cas de besoin, de sa caisse de secours.

C'est en 1885 qu'à l'initiative de M. J. Mégemond et du colonel W. Huber fut créée, à Thonon, le 6 septembre, notre Société de

sauvetage. Elle prenait la suite de diverses autres organisations locales déjà fondées dans le même but. On s'était inspiré pour son organisation de celle de la Société centrale de sauvetage des naufragés, à Paris, qui accepta de devenir la marraine de la petite société du Léman et facilita par ses subventions ses débuts. Il faut relever dans les noms de ceux qui contribuèrent grandement à sa naissance ceux d'Albert Dунant, de Fédor de Crousaz, de Juste Lagier, de L. Schwitzguébel et d'A. Teyssaire.

Forte de cinq sections à sa naissance, la société ne tarda pas à s'accroître. En 1890, elle en comptait 18, avec 500 membres; en 1910, 24 et 850 membres, pour atteindre l'effectif de 31 sections lors de son cinquantenaire, en 1935, et, aujourd'hui, compter 33 sections avec un effectif de 1200 membres.

Chaque section assure le service d'une des stations de sauvetage établies sur les deux rives du lac. Chacun des ces postes est muni du matériel nécessaire et pourvu d'un, voire de deux canots de sauvetage. Canot et matériel doivent être maintenus en bon état et sont inspectés chaque an par les soins d'un inspecteur nommé par le Comité central. Les canots sont assurés par la société, un Fonds d'assurance a été créé dans ce but en 1924. Les équipes desservant un poste sont composées d'un «patron» et d'au moins six hommes; ce sont des volontaires, ils

ne reçoivent aucune rémunération, mais sont au bénéfice de la caisse d'assurance accidents destinée à secourir ceux d'entre eux qui seraient victimes d'accidents dans l'exercice de leurs fonctions de sauveteurs.

Le matériel nautique est constamment rajeuni. Une tendance très nette à la motorisation se constate aujourd'hui. A l'ancienne flottille de canots à rames à 6, 8 ou 10 rameurs, selon des plans établis alors par M. Gustave Borgeaud, succède aujourd'hui un nombre croissant de bateaux à moteur, soit par l'adjonction d'un moteur hors-bord, soit par l'adoption entre autres de l'un ou l'autre des types dessinés par M. Henri Copponex et dont nous reproduisons ci-contre le modèle: canot mixte pouvant fonctionner à moteur ou à rame, ou canot moteur uniquement. Alors qu'en 1935 deux seules sections possédaient des canots à moteur, Ouchy et Genève, en 1954 la société compte cinq sections ayant deux canots dont un à moteur, sept ayant un canot à moteur fixe et dix dont le canot est muni d'un moteur hors-bord. Les autres sections possèdent encore des canots à rame des séries classiques à 6, 8 ou 10 rameurs.

Les courses annuelles de canots sont demeurées longtemps, aux yeux du public, la manifestation la plus spectaculaire de la Société de sauvetage, il convient cependant de rappeler qu'elles ne sont qu'un «accessoire» de l'assemblée générale de la société. Comme il convient de noter qu'à leur côté, les concours de plonge de mannequins — inaugurés en 1912 déjà à Nyon — et de soins aux noyés jouent un rôle aussi important au moins puisqu'ils témoignent ensemble de l'état de préparation et d'entraînement des équipes de sauvetage, et de leurs capacités réelles. La motorisation accentuée des canots va-t-elle d'autre part enlever progressivement à la course des canots à 6, 8 ou 10 rameurs une part de l'importance, parfois un peu excessive, qu'y attachaient les équipes jadis? Le fait que la préférence ait été donnée pour d'aucuns des plus récents canots au type «mixte» sur celui destiné uniquement à être mû par un moteur en fait douter. Ne le regrettons pas, les joutes sportives, par l'intérêt et l'émula-

UN PALMARES

A sa fête annuelle de l'an dernier, la Société de sauvetage du lac Léman a décerné les récompenses suivantes:

Mention à son *Livre d'or* du sauvetage opéré par M. Charles Jaccard, 73 ans, à Montreux (secours à un enfant tombé au lac), et d'interventions des équipes de sauvetage de Territet, Montreux, Clarens et Villeneuve.

Les équipages des bateaux «Genève» et «Lausanne» et l'équipe de la section de Villeneuve ont reçu des *lettres de félicitations* ainsi que MM. Jean Ries, à Noville, et André et Albert Morisod, à Montreux, pour des secours portés à des bateaux ou des baigneurs en péril.

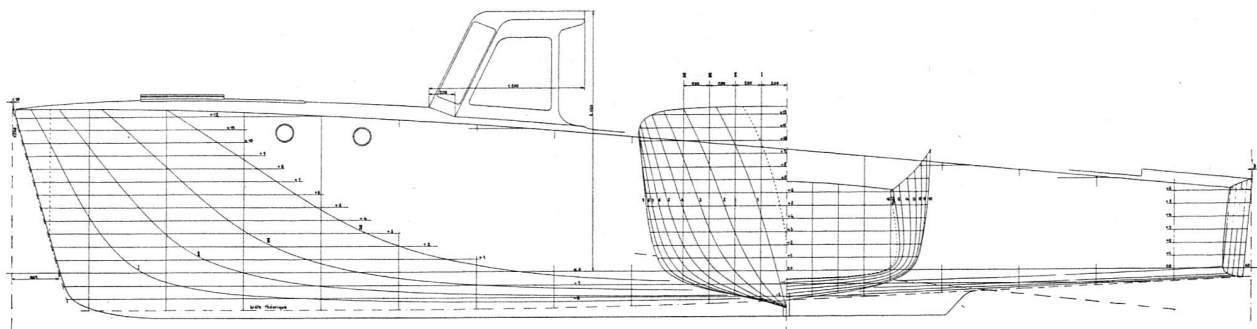
Des *lettres de vives félicitations* ont été écrites à M. Marcel Lecoultré, de Rolle, M. Léon Rinsoz, de Rivaz, et M^{me} Rosa Ritter, de Nyon (ces deux derniers recevant également la *médaille de bronze*) pour secours à des personnes en danger de se noyer.

Des *lettres de vives félicitations avec médaille au courage du général Guisan* et prix spécial aux jeunes sauveteurs ont été décernées à Jacqueline Coderey, 11 ans, de Lutry, et Yves Guidetti, 13 ans, de Monthey, pour avoir secouru des personnes en péril de noyade.

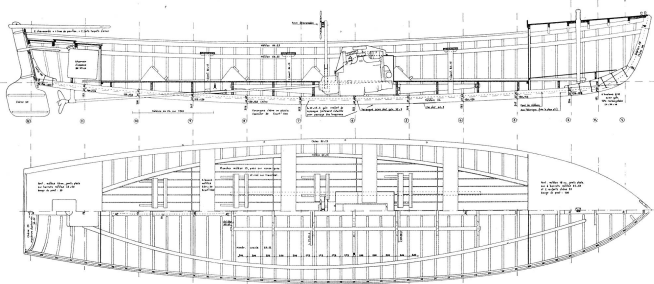
Une *lettre de vive félicitation* avec attribution de la *médaille d'argent* a été adressée à l'équipe de Morges composée de Robert Ramuz, patron, René Friderich, Alphonse Nicolas, Roger Ravey, Arthur Laffely, Pierre Fehlmann et Jean-Louis Anthonet, tous de Morges, pour avoir secouru le 27 septembre 1952, par un ouragan soufflant à 100 km un canot occupé par trois pêcheurs de Thonon et avoir secouru une demi heure plus tard et dans les mêmes conditions un canot de pêche et son occupant.

tion qu'elles suscitent tant entre les équipes que dans le public, gardent une valeur indéniable pour la société.

Elles ne doivent pas pour autant faire oublier que le vrai but de la société est le sauvetage, et non le sport! C'est pourquoi l'entraînement aux soins aux noyés et les cours qui ont été donnés dans ce but dès 1924, sous la direction alors du D^r Messerli, et pour former des moniteurs dans



Canot à moteur de la section de Morges dessiné par M. Henri Copponex (plan de forme; au centre du dessin, couples de l'avant et de l'arrière). Vitesse: environ 40 km/h. (Plans aimablement communiqués par M. H. Copponex, à Genève.)



Canot de sauvetage mixte, rames et moteur, dessiné par M. Henri Copponex (plan de construction). La roue de pilotage, au centre, peut se démonter lorsque le canot est mû à rames. Equipage (rames): 6 rameurs. Vitesse (moteur): 32 km/h. La section de Nyon est munie d'un canot de ce type, celle de St-Prex le sera cet été.

les sections tiennent et doivent tenir une place toujours plus importante dans les préoccupations des dirigeants centraux et locaux. Notons encore que la Société s'intéresse activement à encourager l'enseignement de la natation aux enfants des écoles.

Il est permis de dire qu'aujourd'hui comme jadis la Société de sauvetage du lac Léman remplit et fort bien une fonction importante et dont bénéficient tous les riverains que leur travail ou leurs loisirs conduisent fréquemment sur le lac. Le tableau des sauvetages effectués par des équipes de la société et annoncés par eux — et beaucoup ne le sont pas! — qui figure au Livre d'or de la société est d'ailleurs éloquent. La plaquette éditée à l'occasion du cinquantième anniversaire de 1935 mentionne que de 1886 à 1934, on a enregistré 943 actes de sauvetage dont ont bénéficié 1523 personnes. Et il vaut la peine de publier le détail de cette éloquente statistique:

Ont été secourus:

- 153 barques, chalands, corsaires, radeaux, dragues occupés par 260 personnes;
- 116 chaloupes et bateaux à voile (260 personnes);
- 218 canots à rames, péniches, goles (432 personnes);
- 83 vapeurs et canots à moteur;
- 52 barques, chalands, etc., non occupés;
- 8 chaloupes et canots à voile non occupés;
- 24 canots à rame non occupés;
- 5 avions;
- 1 ballon libre.

Sur les 1523 personnes secourues, 46 n'ont pas pu être ramenées à la vie.

Le rapport pour le 68^e exercice de la société (1952-1953) mentionne de son côté que 13 actes de sauvetage furent officiellement enregistrés durant cette période, mais que l'on compte de

nombreuses autres interventions que les sections, et on peut le regretter, ne jugèrent pas utile de porter à la connaissance du Comité central; c'est ainsi qu'Ouchy et Nyon, pour ne citer que ces deux sections, eurent pendant le même temps à leur actif 15 interventions non signalées la section d'Ouchy, et 7 celle de Nyon.

Ajoutons en terminant que la Société de sauvetage du lac Léman dispose, grâce à la générosité de bien des donateurs, de nombreux prix et médailles à attribuer chaque an aux actes les plus dignes de mérite.

Sections de sauvetage du lac Léman
(Président et téléphone d'appel)

- Genève: M. Maurice Boggio, 7, rue de Zurich, Genève, (022) 325852
- Bellevue-Genève: M. Sam Guichard, Port Gitana, Bellevue, (022) 8 42 39
- Versoix: M. Charles Jung, Versoix, (022) 8 50 97
- Coppet: M. René Delisle, Coppet, (022) 8 61 97
- Nyon: M. Chs. Rindlisbacher, chemin de Préaz, Nyon, (022) 9 54 20
- Rolle: M. André Chevalier, Perroy; pour le canot: (021) 7 54 40 ou (021) 7 56 13
- St-Prex: Société de sauvetage, section de St-Prex (M. Robert Cordes); (021) 7 41 61
- Morges: M. René Friderich, Morges, (021) 7 21 77 ou 7 32 25
- Ouchy: M. Chs. Blanc-Bois, 70, avenue d'Ouchy, (021) 26 20 75, Albarne; (021) 26 22 12
- Pully: M. Jean-Pierre Wutrich, Pully, (021) 28 14 65 ou (police) 28 24 21
- Lutry: M. Maurice Cosne, Lutry, (021) 28 10 43 ou 28 16 61
- Villlette: M. René Mange, Grandvaux
- Cully: M. Ed. Bugnon, Cully, (021) 4 21 20 ou 4 21 67
- Rivaz: M. Jean-Pierre Chevalley, (021) 5 84 21
- St-Saphorin (Lavaux): M. Lucien Regamey, Chexbres, (021) 5 82 56 ou 5 29 30
- Vevey-Sentinelles: M. William Schwarzmann, Chemenin s. Vevey, (021) 5 41 79
- Vevey-Vétérans: M. Gilbert Anex, 12, rue du Chablais, Vevey, (021) 5 26 48
- La Tour-de-Pelliz: M. Willy Frantschi, 4, avenue G. Courbet, La Tour, (021) 5 23 74

- Clarens: M. Jean-Pierre Dervey, Les Bouleaux, Clarens, (021) 6 38 50 ou 6 20 15
- Montreux: M. Edouard Visinand, rue de Chillon, Territet, (021) 6 27 40
- Territet: M. Ernest Weber, Territet, (021) 6 45 88
- Villeneuve: M. Chs. Thomas, Villeneuve, (021) 6 40 09
- Bouveret: M. Alfred Richon, Bouveret, (021) 6 51 19
- St-Gingolph: M. André Bénéti, St-Gingolph, téléphone Douane (021) 6 91 74 ou 6 93 20
- Bret-Locum: M. Adrien Fornay, Bret-Locum, 14 - Meillerie 5
- Meillerie: M. Henri Sache (Sunn), Meillerie, 14 - Meillerie 9
- Lugrin-Tourronde: M. Maurice Pertuiset fils, Tourronde-Lugrin, 14 - Lugrin 10
- Evian: M. François Dufour, Evian (police), 14 - Evian 450 ou Evian 107
- Thonon: M. Camille Perroud, Thonon, 14 - Thonon 5.87
- Sciex-Excenevez: M. Camille Pachoud, Inst. Sciex, 14 - Sciex 9 et 19
- Yvoire: M. Roger Berthet, Yvoire, 14 - Yvoire 17
- Hermance: M. P. Ruchti, Hermance, (022) 8 37 64 ou (poste) 8 37 20
- La Belotte: M. Emile Jacques, Vésenaz (022) 5 03 34.

Président central: M. William Herren, 44, quai Gustave-Ador, Genève
 Secrétaire général: M. Marcel Mercanton, Cully, téléphone (021) 4 23 47.
 Les postes de police ou de gendarmerie locaux ainsi que les postes de douane peuvent également être atteints dans toutes les localités.

Un parasite désagréable des champs et des bois

La tique

Il n'est de propriétaire de chien ou de chat qui ne connaisse les tiques dont sont trop fréquemment porteurs nos animaux domestiques. Depuis quelques années, les tiques semblent devenir plus fréquentes encore et il n'est pas rare, à la campagne, de les voir se fixer sur l'homme.

La tique, dit aussi tiquet, ou pou de bois, de son nom scientifique Ixode, est un petit acarien de la classe des arachnides et cousin en conséquence des araignées. Les tiques ou ixodes sont répandues dans le monde entier; on en connaît un très grand nombre de sous-familles et de genres, notamment dans les pays tropicaux ou en Amérique. Certaines d'entre elles peuvent transmettre à l'homme des maladies fort dangereuses comme la tularémie, la fièvre pourprée des Montagnes rocheuses ou celle du Colorado, le typhus de Sao Paulo ou celui du Kenya, la «Tick bite fever» (littéralement «fièvre par morsure de tique») ou encore, en Australie, une étrange paralysie ascendante dite «Tick paralysis», dont les effets rappellent beaucoup ceux de la paralysie infantile, mais disparaissent toutefois sans laisser de séquelle lorsque l'insecte qui l'a provoquée est enlevé en temps utile.

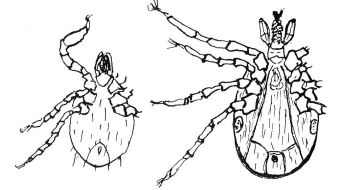
Nos tiques d'Europe occidentale sont moins redoutables, il ne semble pas qu'elles véhiculent de virus susceptibles de provoquer, chez l'homme en tous cas, des troubles graves. Leur piqûre s'accompagne toutefois d'une inflammation due à la salive — douée de propriétés anticoagulantes — qu'elles injectent dans la blessure qu'elles ont faite. Si on les retire violemment, d'autre part, leur rostre se brise et reste dans la plaie où il peut provoquer des infections plus graves.

Il est donc nécessaire de se rappeler que pour enlever une tique, tant sur l'homme que sur les bêtes, il ne faut jamais essayer de l'arracher, car l'acarien se cramponne et se rompt, mais le badigeonner au pinceau avec de la benzine ou de l'essence de thérébentine: l'insecte alors se détache de lui-même et tombe à terre où il est facile de le détruire.

Les mœurs curieuses de la tique

Les mœurs des tiques sont extrêmement curieuses. Dans leur traité d'entomologie médicale et vétérinaire, Neveu-Lemaire, auxquels nous empruntons la plupart de ces détails, soulignent qu'au contraire de beaucoup de parasites, les tiques sont habituellement «ubiquistes», c'est-à-dire qu'elles s'en prennent indifféremment à toutes les espèces animales et qu'une bête — mammifère ou oiseau par exemple — peut être parasitée par plusieurs espèces de tiques simultanément.

La tique n'est d'ailleurs habituellement qu'un parasite temporaire ou intermittent. A tous les stades de son existence — de la larve à l'insecte adulte, car la tique passe par plusieurs états successifs — elle est «hématoophage», c'est-



Une des tiques les plus répandues chez nous, l'Ixodes ricinus. A gauche la larve, hexapode, face ventrale. A droite, un adulte mâle, face ventrale également, grossissement 20 fois environ. (Dessins d'après Neveu-Lemaire, Traité d'entomologie médicale et vétérinaire.)